

CATALOGUE DES ANIMATIONS COLLECTIVES

Découvrez les réunions d'information, sensibilisations et ateliers du SSTRN.



ÉDITION 2023/2024

Sstrn⁺

» Adhérents, tout savoir sur vos obligations et nos services	4
» Salarié Désigné Compétent	5
» Réussir l'intégration d'un nouvel arrivant	6
» Valoriser les richesses de l'entreprise par la prévention	7
» Document Unique	8
» Prévenir les risques psychosociaux	9
» Prévenir les situations conflictuelles	10
» Prévention du harcèlement sexuel et des agissements sexistes au travail	11
» Prévenir les Troubles Musculo-Squelettiques	12
» Prévenir le risque chimique	13
» Choisir les EPI	14
» Escape game, sensibilisation aux risques professionnels	15
» Bruit au travail	16
» Travail sur écran	17
» Risque routier	18
» Savoir utiliser un défibrillateur	19
» Horaires atypiques	20

Adhérents, tout savoir sur vos obligations et nos services

Mieux comprendre pour préserver la santé et la sécurité des salariés



Adhérent du SSTRN, vous êtes informé de l'obligation des visites médicales pour vos salariés, mais vous ne connaissez pas forcément l'étendue des services que le SSTRN propose.

Cette réunion d'information est l'occasion de faire le point sur la réglementation à connaître et précise les services dont vous pouvez bénéficier au titre de votre adhésion.

Objectifs

- » Comprendre l'organisation du suivi individuel des salariés.
- » Connaître les services et les actions du SSTRN pour vous accompagner dans votre démarche de prévention des risques professionnels.

Programme

- » Le contexte de la santé au travail, de ses origines au fonctionnement de ses acteurs.
- » Les fonctionnalités de notre portail extranet.
- » Le fonctionnement du suivi individuel de vos salariés.
- » Les services et l'accompagnement que les équipes du SSTRN vous proposent.
- » L'importance du coût sociétal des accidents du travail et des maladies professionnelles.
- » Le retour sur investissement très positif de la prévention dans la performance de l'entreprise.

Public

Cette réunion s'adresse aux dirigeants d'entreprises, responsables des ressources humaines, salariés désignés compétents, personnes en charge de la prévention ou du suivi des salariés...

Méthodes pédagogiques

- » Exposés didactiques.
- » Démonstrations.
- » Échanges, retours d'expériences.

Informations pratiques

- » Durée : 1h30 en visioconférence.
- » Intervenant(s) : professionnel(s) du SSTRN.
- » Tarif : le coût est compris dans la cotisation annuelle de votre entreprise.



Inscriptions en ligne

www.sstrn.fr/rendezvous/

Vous inscrire, une question ?

- » www.sstrn.fr
- » atelier.prevention@sstrn.fr
- » 02 40 44 26 73

« Un **rendez-vous interactif** pour faire le point sur vos obligations en tant qu'employeur et connaître l'offre de services du SSTRN. »



Salarié désigné compétent (SDC)

Quelles missions, quelles obligations pour l'employeur ?



Depuis le 1^{er} juillet 2012, tout employeur doit désigner au moins un salarié compétent (SDC) pour s'occuper des activités de protection et de prévention des risques professionnels de l'entreprise.

Chargé de prévention, salarié désigné compétent en prévention des risques et en santé-sécurité, préventeur... Si les appellations peuvent varier, la fonction du SDC est d'assister l'employeur dans l'animation de la prévention santé et sécurité de l'entreprise. Il doit évaluer les risques de chaque poste de travail, mais aussi planifier les actions de prévention de l'entreprise, les suivre puis les mettre en œuvre.

Objectifs

- » Comprendre le rôle du salarié désigné compétent.
- » Acquérir les informations nécessaires pour définir ses missions.

Programme

- » Quelles sont ses missions et comment les exercer ?
- » Quels sont les autres acteurs avec qui travailler ?
- » Quels besoins en compétences ?

Public

Cette réunion s'adresse aux dirigeants d'entreprises, responsables des ressources humaines, salariés désignés compétents, personnes en charge de la prévention ou du suivi des salariés...

Méthodes pédagogiques

- » Exposés didactiques.
- » Échanges, retours d'expériences.

Informations pratiques

- » Durée : 1h30 en visioconférence.
- » Intervenant(s) : professionnel(s) du SSTRN.
- » Tarif : le coût est compris dans la cotisation annuelle de votre entreprise.



Inscriptions en ligne

www.sstrn.fr/rendezvous/

Vous inscrire, une question ?

- » www.sstrn.fr
- » atelier.prevention@sstrn.fr
- » 02 40 44 26 73

« Cette réunion met en lumière l'importance d'un salarié désigné compétent, **ressource clé** pour l'entreprise. »



Réussir l'intégration d'un nouvel arrivant

Améliorer l'accompagnement et l'accueil dans l'entreprise



Face aux risques professionnels, les nouveaux arrivants constituent une catégorie particulièrement vulnérable. Le manque de connaissance des dangers liés à leur environnement et ceux propres à leur activité ainsi que l'ignorance des mesures préventives requises pour maîtriser les risques participent à cette situation.

Cette réunion d'information aide les employeurs à structurer cette étape primordiale et contribue à l'amélioration globale de la prévention dans l'entreprise avec une intégration réussie.

Objectifs

- » Comprendre les bénéfices d'une intégration réussie.
- » Aider l'entreprise à structurer la démarche d'accueil des nouveaux salariés.

Programme

- » Les principaux constats (chiffres clés, retours d'expérience, impacts).
- » Les bénéfices d'un accueil organisé et adapté.
- » Les responsabilités des différents acteurs
- » Présentation de la démarche - Comment s'y prendre ?
- » Temps d'échange.

Public

Cette réunion s'adresse aux dirigeants d'entreprises, responsables des ressources humaines, salariés désignés compétents, personnes en charge de la prévention ou du suivi des salariés...

Méthodes pédagogiques

- » Exposés didactiques.
- » Démonstrations.
- » Échanges, retours d'expériences.

Informations pratiques

- » Durée : 2h en présentiel et 1h30 en visioconférence
- » Intervenant(s) : professionnel(s) du SSTRN.
- » Tarif : le coût est compris dans la cotisation annuelle de votre entreprise.



Inscriptions en ligne

www.sstrn.fr/rendezvous/

Vous inscrire, une question ?

- » www.sstrn.fr
- » atelier.prevention@sstrn.fr
- » 02 40 44 26 73

« La période d'intégration dans l'entreprise est **un moment stratégique pour la prévention** des risques professionnels. »



Valoriser les richesses de l'entreprise par la prévention des risques professionnels

Mieux comprendre l'intérêt de la démarche de prévention



La prévention des risques professionnels est souvent perçue comme une contrainte administrative pour les employeurs. Dans certains cas, on l'oppose même à la productivité de la structure...

Prévenir les risques professionnels dans son entreprise ou son association est effectivement une obligation réglementaire. Mais c'est surtout une belle opportunité pour développer et valoriser les richesses de sa structure et donc de la rendre encore plus performante ! Le SSTRN vous propose donc cette réunion d'information pour tout savoir de la démarche de prévention et de son intérêt.

Objectifs

- » Comprendre ce qu'est une démarche de prévention simple et efficace
- » Être convaincu, et donc convaincant de l'importance de mettre en place une démarche de prévention structurée.

Programme

- » Qu'est qu'une démarche de prévention ?
- » Quels sont les bénéfices pour l'entreprise de prévenir les risques professionnels ?
- » Quels sont les ingrédients essentiels pour une démarche simple et efficace ?

Public

Cette réunion s'adresse aux dirigeants d'entreprises, responsables des ressources humaines, salariés désignés compétents, personnes en charge de la prévention ou du suivi des salariés...

Méthodes pédagogiques

- » Exposés didactiques.
- » Échanges, retours d'expériences.

Informations pratiques

- » Durée : 1h30 en visioconférence.
- » Intervenant(s) : professionnel(s) du SSTRN.
- » Tarif : le coût est compris dans la cotisation annuelle de votre entreprise.



Inscriptions en ligne

www.sstrn.fr/rendezvous/

Vous inscrire, une question ?

- » www.sstrn.fr
- » atelier.prevention@sstrn.fr
- » 02 40 44 26 73

« Prévenir les risques professionnels est **un levier pour développer et valoriser les richesses** de sa structure. »



Document Unique

Identifier les risques, formaliser le document



L'évaluation des risques professionnels et la rédaction du Document Unique sont les outils incontournables de la prévention et font partie de vos obligations réglementaires. Cependant, aucune forme n'est imposée par le Code du travail et il est parfois difficile de s'engager seul cette démarche.

Le SSTRN vous accompagne dans l'identification des risques professionnels et la rédaction du Document Unique d'évaluation des risques.

Objectifs

- » Savoir identifier les risques.
- » Formaliser les risques dans un document.
- » Évaluer les risques - *présentation d'un outil de cotation*.
- » Comment agir et mettre à jour le Document Unique.

Programme

- » La réglementation et les principes de prévention.
- » La réglementation et le Document Unique.
- » Présentation de la démarche d'évaluation.
- » La formalisation des risques.
- » L'évaluation des risques.
- » Prévenir les risques.
- » La mise à jour du Document Unique.

Public

Toute personne désignée par le chef d'établissement pour mettre en œuvre la démarche d'évaluation des risques professionnels (employeurs, ressources humaines, salarié désigné compétent, CSE...).

Méthodes pédagogiques

- » Exposés didactiques.
- » Démonstrations.
- » Échanges, retours d'expériences.
- » Cas pratiques.

Informations pratiques

- » Durée : 3h
- » Format : interentreprises (dans nos locaux).
- » Intervenant(s) : conseillers en prévention.
- » Tarif : le coût est compris dans la cotisation annuelle de votre entreprise.



Inscriptions en ligne

www.sstrn.fr/rendezvous/

Vous inscrire, une question ?

- » www.sstrn.fr
- » atelier.prevention@sstrn.fr
- » 02 40 44 26 73

« Cet atelier est **un accompagnement complet et concret** pour aider les entreprises à rédiger leur DU et le plan d'actions de prévention. »



Prévenir les risques psychosociaux

Mieux comprendre et mettre en place une démarche de prévention



Les termes de stress, d'épuisement professionnel reviennent souvent dans les discussions de votre entreprise, les arrêts de travail se multiplient ou le climat social se dégrade. Cet atelier vous aide à mieux comprendre et prévenir les risques psychosociaux (RPS) dans votre entreprise.

Animés par nos psychologues du travail, cet atelier en deux modules vous accompagne dans la compréhension et la gestion des risques psychosociaux.

MODULE 1 | LES RPS : DE QUOI PARLE-T-ON ?

Objectifs

- » Comprendre les facteurs de RPS.
- » Comprendre les enjeux d'une démarche de prévention.

Programme

- » Définition des RPS.
- » Identification des principales conséquences de ces risques sur la santé.
- » Les 6 grands facteurs de RPS.
- » 2 leviers de la santé au travail : la reconnaissance et la coopération.

Public

Ces modules s'adressent aux dirigeants d'entreprises, responsables des ressources humaines, managers, représentants du personnel, membres du CSE...

Nécessité de participer au module 1 avant le module 2.

Méthodes pédagogiques

- » Exposés didactiques.
- » Démonstrations.
- » Échanges, retours d'expériences.
- » Supports pédagogiques (guides et vidéo).

Informations pratiques

- » Durée pour chaque module : 3h
- » Format : interentreprises (dans nos locaux) ou intra-entreprise.
- » Intervenant(s) : psychologues du travail.
- » Tarif : le coût est compris dans la cotisation annuelle de votre entreprise.



Inscriptions en ligne

www.sstrn.fr/rendezvous/

Vous inscrire, une question ?

- » www.sstrn.fr
- » atelier.prevention@sstrn.fr
- » 02 40 44 26 73

MODULE 2 | COMMENT METTRE EN PLACE UNE DÉMARCHE DE PRÉVENTION DES RPS ?

Objectifs

- » Connaître les étapes principales d'une démarche de prévention des RPS.
- » Connaître les moyens à mobiliser pour engager cette démarche de prévention.

Programme

- » Mettre en place un projet de prévention des RPS.
- » Présentation des étapes clés du projet et de son pilotage.
- » Définition des différentes méthodes et outils d'analyse des RPS.

« En deux modules, cet atelier vous aide à comprendre les **enjeux de la prévention des RPS** dans votre entreprise. »



Prévenir les situations conflictuelles

Comprendre et analyser les risques de conflits interpersonnels



Le conflit interpersonnel au travail est souvent un indicateur à mettre en lien avec les facteurs de risques psychosociaux. Cependant, dans certaines situations, il peut être difficile de comprendre l'origine d'un conflit, d'agir de manière adaptée et de s'inscrire dans une démarche de prévention.

Le SSTRN vous accompagne dans la compréhension et l'analyse des conflits interpersonnels que vous pouvez rencontrer dans votre entreprise.

Objectifs

- » Comprendre la notion de conflit au travail.
- » Repérer les tensions et agir de manière adaptée.
- » Prévenir l'apparition des tensions dans les services.
- » Trouver des leviers d'action pour les entreprises : la question du travail.
- » Le conflit comme étape nécessaire au changement ? Pour dépasser une situation de crise ? Quels liens avec le contexte sanitaire actuel ?

Programme

- » Identifier la place du conflit dans l'ensemble des rapports sociaux au travail.
- » Les sources du conflit : la question du travail.
- » Les formes d'expression du conflit.
- » Les outils pour dépasser un conflit.
- » La prévention des conflits en amont : prévention des RPS.

Public

Cet atelier s'adresse aux dirigeants d'entreprises et, sur proposition de l'employeur, aux responsables des ressources humaines, managers, représentants du personnel, membres du CSE...

Méthodes pédagogiques

- » Exposés didactiques.
- » Démonstrations.
- » Échanges, retours d'expériences.
- » Cas pratiques.

Informations pratiques

- » Durée : 3h en présentiel (un format simplifié de 2h est proposé en visioconférence).
- » Format : interentreprises (dans nos locaux) ou intra-entreprise.
- » Intervenant(s) : psychologues du travail.
- » Tarif : le coût est compris dans la cotisation annuelle de votre entreprise.



Inscriptions en ligne

www.sstrn.fr/rendezvous/

Vous inscrire, une question ?

- » www.sstrn.fr
- » atelier.prevention@sstrn.fr
- » 02 40 44 26 73

« Cet atelier vous aide à **comprendre et analyser les conflits interpersonnels** pour mieux les prévenir. »



Prévention du harcèlement sexuel et des agissements sexistes au travail

Comment agir ?



Au cours de leur activité professionnelle, près d'une femme sur trois a déjà été confrontée à au moins une situation de harcèlement sexuel sur son lieu de travail au sens juridique du terme (source IFOP, 2018).

Inscrire son entreprise dans une démarche de prévention des faits de harcèlement sexuel et des agissements sexistes participe à la prévention des risques professionnels et aide à préserver la santé et la sécurité de ses collaborateurs.

Objectifs

- » Définir et distinguer le harcèlement sexuel au travail, les agissements sexistes et l'agression sexuelle.
- » Identifier les liens entre le harcèlement sexuel, les agissements sexistes et la santé au travail.
- » Comprendre les points clés d'une démarche de prévention dans mon entreprise sur ce thème.

Programme

En théorie

- » Harcèlement sexuel, agissements sexistes au travail : de quoi parle-t-on ?
- » Lien santé-travail : les conséquences sur la santé du salarié, la santé du collectif et la santé de l'entreprise ; le rôle de l'environnement de travail.
- » Prévenir les faits de harcèlements sexuels et les agissements sexistes dans l'entreprise.

En pratique

- » Savoir reconnaître et distinguer ce qui relève du harcèlement sexuel et des agissements sexistes.
- » Savoir identifier les facteurs organisationnels sur lesquels agir.
- » Identifier les premières étapes clés à mener au sein de mon entreprise pour prévenir ce risque.

Public

Direction, représentants du personnel, référents harcèlement sexuel, managers.

Méthodes pédagogiques

- » Quiz, vidéos.
- » Exposés didactiques.
- » Échanges, retours d'expérience, brainstorming.
- » Exercices.

Informations pratiques

- » Durée : 3h.
- » Format : interentreprises (dans nos locaux) ou intra-entreprise.
- » Intervenant(s) : psychologues du travail.
- » Tarif : le coût est compris dans la cotisation annuelle de votre entreprise.



Inscriptions en ligne

www.sstrn.fr/rendezvous/

Vous inscrire, une question ?

- » www.sstrn.fr
- » atelier.prevention@sstrn.fr
- » 02 40 44 26 73

« La prévention du harcèlement sexuel et des agissements sexistes s'inscrit dans le cadre de la **prévention des risques professionnels**. »



Prévenir les troubles musculo-squelettiques

Mieux comprendre et mettre en place une démarche de prévention



Pour préserver la santé des salariés et celle de l'entreprise, il est important pour les employeurs de mieux comprendre ce que sont les TMS afin de mettre en place les moyens de les prévenir.

Le SSTRN vous propose de vous accompagner dans cette démarche au travers de deux ateliers, animés par nos ergonomes.

MODULE 1 | LES TMS : DE QUOI S'AGIT-IL ? QUELS SONT LES FACTEURS DE RISQUES ?

Objectifs

- » Comprendre le mécanisme d'apparition des TMS et les impacts sur le salarié et l'entreprise.
- » Identifier les principaux facteurs de risque de TMS.

Programme

- » Les TMS, les principales pathologies, leur évolution.
- » Les facteurs de risque biomécaniques (gestes répétitifs, postures, sensibilité individuelle...).
- » L'implication des facteurs organisationnels et du stress dans la genèse des TMS.
- » Étude de cas : identifier les facteurs de risque.
- » Conséquences des TMS pour l'entreprise et les salariés.

MODULE 2 | COMMENT METTRE EN PLACE UNE DÉMARCHE GLOBALE DE PRÉVENTION DES TMS ?

Objectifs

- » Construire une démarche collective de prévention des TMS.
- » Être capable de mettre en œuvre les différentes étapes de la démarche et utiliser des outils méthodologiques simples.

Programme

- » Présentation et mise en œuvre d'une démarche de prévention collective des TMS : mobiliser les différents acteurs, cibler un secteur et analyser les situations de travail, rédiger un plan d'action, évaluer et pérenniser l'action.
- » Travail à partir de cas concrets.

Public

Ces modules s'adressent aux dirigeants d'entreprises, responsables des ressources humaines, managers, représentants du personnel, membres du CSE...

Nécessité de participer au module 1 avant le module 2.

Méthodes pédagogiques

- » Exposés didactiques.
- » Démonstrations.
- » Cas pratiques.
- » Échanges, retours d'expériences.

Informations pratiques

- » Durée pour chaque module : 3h
- » Format : interentreprises (dans nos locaux).
- » Intervenant(s) : ergonomes.
- » Tarif : le coût est compris dans la cotisation annuelle de votre entreprise.



Inscriptions en ligne

www.sstrn.fr/rendezvous/

Vous inscrire, une question ?

- » www.sstrn.fr
- » atelier.prevention@sstrn.fr
- » 02 40 44 26 73

« **Première cause de maladie professionnelle**, il est essentiel de mieux comprendre les TMS pour agir efficacement. »



Le risque chimique

Des outils et une méthode pour le prévenir



Les produits chimiques sont présents dans toutes les entreprises (l'enquête SUMER de 2017 évoque 1 salarié sur 3 exposé à au moins un agent chimique dangereux), et certains peuvent avoir des conséquences plus ou moins graves sur la santé des salariés.

La participation à cet atelier pourra donner lieu ensuite à une intervention, dans votre entreprise, d'un membre de votre équipe santé travail pour vous accompagner dans votre démarche de prévention.

Objectifs

- » Identifier les agents chimiques et leurs dangers
- » Analyser une situation de travail.
- » Mettre en place des actions de prévention.
- » Répondre aux obligations réglementaires.

Programme

- » Repérage des dangers - les sources d'information disponibles.
- » Analyse des expositions.
- » Actions de prévention.

Public

Toute personne impliquée dans la prévention des risques : dirigeants d'entreprises, managers, représentants du personnel, membres du CSE, animateurs QSE, salariés désignés compétents, **sans connaissance particulière sur le risque chimique.**

Prérequis

- » Connaissance des activités de l'entreprise et des produits utilisés majoritairement.
- » Apporter une fiche de données de sécurité d'un produit de l'entreprise.

Méthodes pédagogiques

- » Exposés didactiques.
- » Mise à disposition et utilisation d'outils et de documents.
- » Échanges, retours d'expériences.
- » Cas pratiques.

Informations pratiques

- » Durée : 3h.
- » Format : interentreprises (dans nos locaux).
- » Intervenant(s) : conseillers en prévention.
- » Tarif : le coût est compris dans la cotisation annuelle de votre entreprise.



Inscriptions en ligne

www.sstrn.fr/rendezvous/

Vous inscrire, une question ?

- » www.sstrn.fr
- » atelier.prevention@sstrn.fr
- » 02 40 44 26 73

« Cet atelier vous permet d'**initier la démarche pour prévenir le risque chimique** dans votre entreprise. »



Choisir les EPI | Équipements de Protection Individuelle

Besoin d'aide ?



Les équipements de protection individuelle (EPI) sont destinés à protéger le travailleur contre un ou plusieurs risques. Ils sont définis par le Code du travail comme des «dispositifs ou moyens destinés à être portés ou être tenus par une personne en vue de la protéger contre un ou plusieurs risques susceptibles de menacer sa santé ainsi que sa sécurité».

Cet atelier vous aide à mieux comprendre les enjeux liés aux EPI et à choisir les équipements de protection individuelle les plus adaptés à votre structure.

Objectifs

- » Être capable d'intégrer le processus de choix des EPI dans la démarche de prévention.
- » Être capable de convaincre de l'intérêt du port des EPI en entreprise.
- » Être capable de repérer et comprendre les caractéristiques d'un EPI sur les étiquettes et sur catalogue.
- » Être capable de lister les éléments à prendre en compte pour choisir un EPI adapté.

Programme

- » Comment intégrer le choix des EPI dans la démarche de prévention.
- » Intérêt du port des EPI adaptés.
- » Comment choisir les EPI adaptés au poste de travail.

Public

Cet atelier s'adresse aux dirigeants d'entreprises et, sur proposition de l'employeur, aux responsables des ressources humaines, managers, personnes en charge de la prévention...

Méthodes pédagogiques

- » Exposés didactiques.
- » Animations pratiques et ludiques.
- » Échanges.

Informations pratiques

- » Durée : 3h en présentiel ou en visioconférence.
- » Format : interentreprises (dans nos locaux).
- » Intervenant(s) : professionnel(s) de la prévention.
- » Tarif : le coût est compris dans la cotisation annuelle de votre entreprise.



Inscriptions en ligne

www.sstrn.fr/rendezvous/

Vous inscrire, une question ?

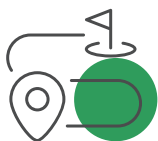
- » www.sstrn.fr
- » atelier.prevention@sstrn.fr
- » 02 40 44 26 73

« Cet atelier vous accompagne dans la **mise en place d'une démarche de choix et de gestion des EPI** dans votre entreprise. »



Escape game

Sensibiliser aux risques professionnels



Vous souhaitez impliquer vos salariés dans votre démarche prévention et développer la culture sécurité de votre entreprise, le SSTRN vous propose de venir animer son escape game de façon ludique et innovante.

Dans le cadre de l'ouverture du Summer Camp du SSTRN, vos salariés intégreront l'équipe de la commission sécurité qui devra s'assurer de la conformité du site.

Objectifs

- » Être capable d'identifier les dangers et les risques des postes de travail.
- » Être capable d'utiliser les moyens de prévention individuel ou collectif à disposition.
- » Être capable de respecter les bonnes pratiques d'utilisation du matériel et des consignes de sécurité.

Programme

- » Briefing présentant le déroulé de la session.
- » Résolution des énigmes sur la prévention des risques en équipe.
- » Débriefing sur les risques professionnels en lien avec les risques de l'entreprise.

Public

Tous les salariés.

Méthodes pédagogiques

- » Jeux.
- » Échanges, retours d'expériences.

Informations pratiques

- » Durée : entre 1h et 2h en fonction des objectifs et de l'organisation définis lors de la première rencontre.
- » Format : interentreprises (dans nos locaux) ou intra-entreprise.
- » Intervenant(s) : salariés du SSTRN spécialisés en prévention et en animation.
- » Tarif : le coût est compris dans la cotisation annuelle de votre entreprise.

*Pour organiser cette sensibilisation dans votre entreprise, contactez-nous :
atelier.prevention@sstrn.fr.*



Inscriptions en ligne

www.sstrn.fr/rendezvous/

Vous inscrire, une question ?

- » www.sstrn.fr
- » atelier.prevention@sstrn.fr
- » 02 40 44 26 73

« Le SSTRN a élaboré un escape game afin d'aborder **la prévention des risques professionnels autrement.** »



Le bruit au travail

Comprendre les risques et se protéger



À la fois source d'information, nuisance et danger, le bruit est une manifestation majeure de la vie. En France, un peu plus de 3 millions de salariés sont exposés à des nuisances sonores dangereuses pour l'audition.

Des actions de prévention et d'aménagement des postes de travail doivent être mises en œuvre dans les entreprises pour limiter l'exposition au bruit. Cette sensibilisation vous apportera des connaissances sur ce risque et vous présentera des moyens de prévention pour réduire son impact.

Objectifs

- » Expliquer l'impact du bruit sur l'audition, l'organisme et le travail.
- » Proposer des axes de prévention afin de réduire l'impact du bruit.

Programme

- » Quelques chiffres.
- » Le son, le bruit et l'oreille humaine.
 - Définition et caractéristiques.
 - Les effets du bruit.
- » Le bruit et le travail.
 - Exposition au bruit.
 - La réglementation.
- » Exemple de niveaux sonores.
- » Les différents moyens de prévention.

Public

Salariés, encadrants, direction...

Méthodes pédagogiques

- » Exposés didactiques.
- » Échanges, retours d'expériences.
- » Exercices.

Informations pratiques

- » Durée : 1h30 en présentiel.
- » Format : intra-entreprise.
- » Intervenant(s) : professionnel(s) de la prévention.
- » Tarif : le coût est compris dans la cotisation annuelle de votre entreprise.

Pour organiser cette sensibilisation dans votre entreprise, contactez directement votre équipe santé travail (à privilégier après un mesurage de bruit réalisé par le SSTRN).



Plus d'information

www.sstrn.fr/rendezvous/

Une question ?

- » www.sstrn.fr
- » atelier.prevention@sstrn.fr
- » 02 40 44 26 73

« Cette sensibilisation permet de mieux comprendre les dangers du bruit au travail et de connaître **les leviers d'action pour le prévenir.** »



Le travail sur écran

Quels sont les risques et comment les prévenir ?



Que ce soit en entreprise ou en télétravail, le travail sur écran concerne de plus en plus de salariés qui utilisent des ordinateurs fixes ou portables. Travailler intensivement devant un écran de visualisation sur un poste de travail inadapté peut avoir des conséquences sur la santé (fatigue visuelle, troubles musculo-squelettiques et stress).

Quelques repères vont vous aider à réduire les risques pour la santé en agissant sur l'installation de son poste, l'environnement de travail et l'organisation.

Objectifs

- » Identifier les risques liés au travail sur écran et ses effets sur la santé.
- » Acquérir les connaissances de base pour aménager son poste de travail en fonction de son activité de travail et des recommandations ergonomiques.

Programme

En théorie

- » Idées reçues.
- » La fatigue visuelle.
- » Les troubles musculo-squelettiques.
- » Les pistes de prévention.
- » Le télétravail : quelques spécificités.

En pratique

- » Quelques exercices d'étirement.
- » Réglage d'un fauteuil (démonstration en présentiel).
- » Cas pratique sur des postes de travail (en présentiel).

Public

Salariés, encadrants, direction...

Méthodes pédagogiques

- » Exposés didactiques,
- » Échanges et retours d'expériences.
- » Démonstrations.

Informations pratiques

- » Durée : 2h en présentiel ou en visioconférence.
- » Format : interentreprises (dans nos locaux) ou intra-entreprise.
- » Intervenants : professionnel(s) de la prévention.
- » Tarif : le coût est compris dans la cotisation annuelle de votre entreprise.

Pour organiser cette sensibilisation dans votre entreprise, contactez directement votre équipe santé travail.



Inscriptions en ligne

www.sstrn.fr/rendezvous/

Vous inscrire, une question ?

- » www.sstrn.fr
- » atelier.prevention@sstrn.fr
- » 02 40 44 26 73

« Face à la problématique du travail sur écran, il est important de proposer **des solutions adaptées aux besoins des entreprises et des salariés.** »



Conduire au travail

Comment prévenir le risque routier ?



Les accidents de la route sont à l'origine de plus de 25% des accidents mortels du travail et plus de 20 000 accidents du travail sont des accidents de la route. Le risque routier est donc la première cause de mortalité au travail.

Des actions de prévention doivent être mises en œuvre dans les entreprises pour limiter le risque routier. Cette sensibilisation vous apportera des connaissances sur les facteurs de risques (alcool, comportement au volant, organisation du travail...) et vous présentera des moyens de prévention pour réduire leurs impacts.

Objectifs

- » Expliquer les impacts de certains facteurs de risques (véhicule, conducteur, environnement et organisation).
- » Proposer des axes de prévention en lien avec chacun des facteurs présentés.

Programme

- » Définitions et statistiques.
- » Réglementation.
- » Les facteurs de risques et les moyens de prévention.

Public

Salariés, encadrants, direction...

Méthodes pédagogiques

- » Exposés didactiques.
- » Échanges, quiz, ateliers ludiques et pédagogiques.

Informations pratiques

- » Durée : 2h.
- » Format : interentreprises (dans nos locaux) ou intra-entreprise.
- » Intervenant(s) : professionnel(s) de la prévention.
- » Tarif : le coût est compris dans la cotisation annuelle de votre entreprise.

Pour organiser cette sensibilisation dans votre entreprise, contactez directement votre équipe santé travail.



Inscriptions en ligne

www.sstrn.fr/rendezvous/

Vous inscrire, une question ?

- » www.sstrn.fr
- » atelier.prevention@sstrn.fr
- » 02 40 44 26 73

« Sensibiliser au risque routier professionnel et le prévenir doit être **une priorité pour l'entreprise.** »



Défibrillateur

Savoir utiliser un défibrillateur automatique ou semi-automatique



Chaque année en France, entre 40 000 et 50 000 personnes sont victimes d'une mort subite, faute d'avoir bénéficié au bon moment de l'intervention d'une personne qui aurait pu leur sauver la vie en pratiquant les gestes de premier secours et en administrant un choc électrique (défibrillation) le temps que les équipes de secours interviennent.

Le SSTRN propose à ses adhérents et à leurs salariés des sessions de sensibilisation à l'utilisation d'un défibrillateur automatique ou semi-automatique, afin de pouvoir porter secours à un adulte victime d'un arrêt cardio-respiratoire.

Objectif

- » Être capable de mettre en œuvre en toute sécurité, un défibrillateur au cours d'une réanimation cardio-pulmonaire pour prendre en charge un adulte victime d'un arrêt cardio-respiratoire.

Programme

- » Démonstration en temps réel d'une prise en charge d'un arrêt cardiaque.
- » Explication des phases importantes de la prise en charge (recherche de la conscience, de la respiration).
- » Explication du massage cardiaque.
- » Explication de l'utilisation d'un défibrillateur automatique ou semi-automatique.
- » Pratique des participants (sur la base du volontariat).
- » Questions des participants.

Public

Salariés, encadrants, direction...

Méthodes pédagogiques

- » Exposés didactiques.
- » Démonstrations.
- » Exercices.

Informations pratiques

- » Durée : 1h à 1h30 suivant le nombre de participants.
- » Format : interentreprises (dans nos locaux) ou intra-entreprise (une salle de réunion de 30m2 avec un espace dédié à la sensibilisation, sans table, est requise).
- » Intervenant(s) : formatrice SST.
- » Tarif : le coût est compris dans la cotisation annuelle de votre entreprise.

*Pour organiser cette sensibilisation dans votre entreprise, contactez-nous :
atelier.prevention@sstrn.fr.*



Inscriptions en ligne

www.sstrn.fr/rendezvous/

Vous inscrire, une question ?

- » www.sstrn.fr
- » atelier.prevention@sstrn.fr
- » 02 40 44 26 73

« **Après un arrêt cardiaque, chaque minute compte** et il est capital d'intervenir le plus rapidement possible et de savoir utiliser un défibrillateur. »



Les horaires atypiques

Quels sont les risques et comment les prévenir ?



Les horaires de travail atypiques s'opposent aux horaires standards, en journée, du lundi au vendredi. Ils recouvrent de multiples réalités et concernent une part importante de salariés dans de nombreux secteurs d'activités (industrie, transport, commerce, etc.).

Travailler en horaires atypiques n'est pas sans risque pour la santé des salariés qui y sont soumis, et pour la vie personnelle. Ces effets impactent les entreprises dans leurs activités (sur le plan humain, financier et organisationnel) et nécessitent pour l'employeur d'agir, à travers l'évaluation des risques, pour protéger la santé physique et mentale de ces salariés.

Objectifs

- » Identifier les principaux troubles liés au travail en horaires atypiques et leurs effets sur la santé.
- » Proposer des axes d'améliorations et de réflexion afin d'anticiper et diminuer les effets des troubles.

Programme

- » Définition des horaires atypiques
- » Le sommeil
- » Les troubles liés aux horaires atypiques
- » Les pistes de prévention
- » Exercices : Questionnaire de connaissances sur les horaires atypiques ; Auto-évaluation sur la somnolence.

Public

Salariés, encadrants, direction...

Méthodes pédagogiques

- » Exposés didactiques.
- » Échanges, retours d'expériences.
- » Exercices.

Informations pratiques

- » Durée : 2h.
- » Format : interentreprises (dans nos locaux) ou intra-entreprise.
- » Intervenant(s) : professionnel(s) de la prévention.
- » Tarif : le coût est compris dans la cotisation annuelle de votre entreprise.

Pour organiser cette sensibilisation dans votre entreprise, contactez directement votre équipe santé travail.



Inscriptions en ligne

www.sstrn.fr/rendezvous/

Vous inscrire, une question ?

- » www.sstrn.fr
- » atelier.prevention@sstrn.fr
- » 02 40 44 26 73

« Cette sensibilisation va vous aider à **réduire les risques pour la santé** en agissant sur l'organisation, l'hygiène de vie, le sommeil. »



Tout au long de l'année, le Service de santé au travail de la région nantaise propose à ses adhérents des rendez-vous dédiés à la prévention pour **aider les employeurs et les salariés à prévenir les risques professionnels.**





 sstrn.fr  [sstrn44](https://www.linkedin.com/company/sstrn44)  [sstrn_44](https://www.instagram.com/sstrn_44)  [@sstrn44](https://www.youtube.com/@sstrn44)  [#Masantéautaf](https://www.tiktok.com/@sstrn44)

SSTRN
Service de Santé au Travail de la Région Nantaise
2, rue Linné - BP 38549 - 44185 NANTES Cedex 4
Tél. : 02 40 44 26 00 Fax. : 02 40 44 26 10
SIRET : 788 354 843 000 - Code APE : 8621Z

